



## Avis d'appel public à candidatures

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Roannais Agglomération.**

Correspondant : NICOLIN Yves, Président, 63 rue Jean Jaurès B.P. 70005 42311 Roanne  
tél. : 04-77-44-29-50 télécopieur : 04-77-44-29-59 courriel : [commandepublique@roannais-agglomeration.fr](mailto:commandepublique@roannais-agglomeration.fr)  
adresse internet : <http://www.roannais-agglomeration.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.roannais-agglomeration.fr>.

**Objet du marché : décoration de construction publique 1% ARTISTIQUE - regroupement des formations sur le campus Mendes France à Roanne.**

**Caractéristiques principales :**

dans le cadre de la déconstruction d'un bâtiment et la construction d'un bâtiment d'enseignement supérieur, la maîtrise d'ouvrage souhaite se conformer aux dispositions communément appelées "disposition 1% artistique ". En conséquence, Roannais Agglomération procède à une consultation publique des artistes afin de passer commande d'une œuvre d'art répondant à l'obligation de décorations publique conformément au décret no02-677 du 29/04/2002 modifié par le décret no90-2005 du 4/02/2005.

**nature de l'intervention :** l'/les intervention(s) pourra /Pourront prendre toutes formes artistiques pérennes, à noter que le comité artistique aurait une préférence au regard du contexte d'implantation pour une œuvre en volume ou une œuvre en trois dimensions. Les matériaux et supports proposés devront être pérennes, résistants et facile d'entretien. L'/les œuvre(s) devra/ devront respecter les conditions de sécurité propres aux établissements recevant du public.

l'œuvre pourra être conçue comme un signal symbolique d'accueil qui contribuera à la convivialité du site.

l'œuvre pourra prendre en compte le caractère principal de son lieu d'implantation, comme lieu de passage, de transit (ancienne Rn7, à mi-chemin entre Paris et la côte méditerranéenne), et marquer la notion d'étape et de point d'arrêt.

il sera possible de faire le lien avec les éléments végétaux situés à proximité.

le comité artistique souhaite et sera particulièrement sensible au fait que l'œuvre ou les œuvres soient en lien avec l'histoire de la ville, du site ou encore en lien avec l'université, le savoir, la transmission et l'innovation

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** montant de l'enveloppe dédiée au 1% artistique : 39 380 euros (T.T.C.). Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste, la cession des droits d'auteur, les charges sociales, les taxes et cotisations, le coût de conception, de réalisation et d'installation de la commande, y compris les prestations intellectuelles éventuelles nécessaires à la réalisation de l'œuvre (ingénierie, contrôle technique, suivi coordination et réception des travaux), et les frais de déplacement des membres du comité. ce montant comprend également l'indemnité des 2 artistes non retenus à l'issue de la 2e phase. A titre d'information, les 2 artistes présélectionnés qui ne seraient pas retenus se verront attribuer chacun une indemnité de 2 500 euros (T.T.C.).

**Périmètre d'intervention :** Le périmètre d'intervention a été déterminé par le comité artistique et sera limité à l'extension du jardin sur le côté Nord-Ouest du futur bâtiment à édifier. Ce futur jardin fait partie intégrante du parvis de l'université, il est en continuité du

jardin existant qui jouit d'une belle visibilité sur l'avenue de Paris. Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment universitaire, la partie extension du jardin fera l'objet d'un travail paysager au même titre que celui existant ; c'est un lieu de transition mais aussi de détente.

**Cautionnement et garanties exigés** : sans objet.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** :

- financement sur Budget Général - section d'investissement,
- subventions sollicitées dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020 et auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Loire,
- paiement à 30 jours par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** : prestataire unique ou groupement d'entreprise; Aucune forme n'est imposée.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

le dossier de candidature des candidats devra comprendre :

- une lettre de motivation détaillée.- un curriculum vitae précis, comportant les références professionnelles (no de SIRET délivré par l'INSEE, code APE ou équivalent étranger et ne dépassant pas 2 pages)
- un dossier artistique (photos, dessins) avec une liste de références témoignant de la démarche de l'artiste ne dépassant pas 20 pages et 10 Mo ;
- justification de la qualité d'artiste avec l'un des documents suivants : 1) Attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la maison des artistes ou d'affiliation à l'Asses pour l'année en cours ; 2) Récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro ;
- pour les artisans d'arts, dans le cadre d'un groupement avec un artiste, il conviendra à l'artiste de s'assurer de la professionnalisation de/des artisans et de garantir la qualité du travail. L'artiste contractualisera et rémunérera le/ les artisan/s ;
- une lettre de candidature, comportant les informations concernant l'opérateur économique (à l'instant des formulaires Dc1 et Dc2 joint au dossier de candidature ou Document Unique des Marchés Publics Dume), la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement), et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics, déclaration sur l'honneur de conformité aux obligations fiscales et sociales ;- une preuve d'assurance des risques professionnels l'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des artistes se fera uniquement sur les documents demandés ci-avant, aucune audition n'étant prévue à ce stade.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- créativité et originalité du projet artistique : 60 %;
- cohérence financière, conditions et délais de réalisation de l'œuvre : 20 %;

- cohérence du projet par rapport à la destination du bâtiment, en termes d'insertion, de pérennité et d'entretien : 20 %.

**Type de procédure** : procédure adaptée.

**Date limite de réception des candidatures** : 13 mai 2020, à 12 heures.

**Date limite de réception des offres** : 30 septembre 2020, à 12 heures.

**Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre ou à participer au dialogue** : 30 juin 2020.

**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements** :

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice** : 2001012.

**Renseignements complémentaires** : cette consultation bénéficie du Service Dume. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.roannais-agglomeration.fr>

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03  
tél : 0478141010 télécopieur : 0478141065 mèl : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Le candidat, peut, s'il le souhaite, exercer devant le tribunal administratif compétent :

- recours gracieux contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre,
- requête en référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de l'offre jusqu'à la date de signature du contrat.
- référé contractuel en application de l'article L.551-13 du Code de justice administrative.
- recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne du Conseil d'état du 4 avril 2014, no358994" qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicités appropriées.

les demandes de renseignements devront obligatoirement être formulées sur la plateforme de dématérialisation via le profil acheteur (<https://loire.marches-publics.info>), en cliquant sur le pictogramme " Enveloppe" ou sur le lien " Correspondre avec l'acheteur ", et ce, au plus tard huit (8) jours avant la date de remise des offres.

une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier après identification, six (6) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

l'ensemble des réponses apportées seront mis en ligne sur le profil acheteur et une alerte sera envoyée sur l'adresse courriel enregistrée par l'opérateur économique. L'attention des opérateurs économiques candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur positionnement technique ou compétitif. En effet la réglementation impose d'adresser le texte intégral de la question, avec la réponse, à tous les opérateurs économiques candidats.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 13 mars 2020.

***Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :***

ROANNAIS AGGLOMERATION : Service ACHATS PUBLICS.  
63 Rue Jean Jaurès B.P. 70005, 42311 Roanne.